L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 JUIN 1844.

CE JOUR.

L'ENCAN.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal entier, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une pastre par carré de chaque longueur, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le tarif est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans, les marchands (marchands de détail), etc., les Banques, Compagnies d'assurance et autres institutions publiques, $60; les agens pour navires, batteaux et bateaux à vapeur, $60; les agens de commerce faisant la consignation, $30. Cet abonnement se paiera à l'année et d'avance.

Les personnes qui souscriront pour un an à cette annonce, ne seront pas chargées plus que la moitié du tarif ordinaire.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles par rapport aux Fêtes et au public, à des prix réduits.

LES ANNONCES qui ne seront pas payées à l'avance, ou données par des personnes connues, ne seront insérées que trois fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES ne seront publiées que dans l'ordre de leur réception, et les ordres de dc. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne seront pas payées à l'avance, ou données par des personnes connues, ne seront insérées que trois fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES ne seront publiées que dans l'ordre de leur réception, et les ordres de dc. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne seront pas payées à l'avance, ou données par des personnes connues, ne seront insérées que trois fois, et trois fois par semaine